

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Délibération : **N° 2018-01-006**
CONTRAT DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - DEMANDE DE SUBVENTI
 OBJET : **AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – MOBILITE**
RUE ETIENNE SEBERT
 Nomenclature : 7.5.2

En exercice : 29 membres

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : Annexe 02 -
Plan_de_financement_Rue
E sebert.pdf

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois janvier deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine HENRY donne pouvoir à Alain ROYER, Florence CABRESIN donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Par courrier du 20 décembre 2017, le conseil départemental nous informait des nouvelles modalités de soutien que le département propose aux communes et intercommunalités.

Le soutien aux territoires pour 2017-2021 concerne notamment la thématique :
Mobilité-Développement de la pratique du vélo.

En préambule, il convient de rappeler que la commune de Treillières a engagé en 2017, un programme d'extension et de construction d'équipements scolaires. Ainsi, en 2018, une nouvelle école maternelle d'une capacité d'accueil de 8 classes sera livrée. Pour rappel, cet équipement accueillera également l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans.

Au vu de la localisation de cet équipement, il convient de sécuriser l'accès piétons et cycles à la structure. En effet le profil actuel de la rue Etienne Sébert, qui dessert le futur équipement, ne permet pas d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

La commune a donc engagé des études pour la création d'un trottoir et d'une liaison douce mixte piétons/cycles sur la rue Etienne Sébert (185m linéaire créés). Le projet prévoit en outre la création du réseau d'éclairage public.

La largeur de cette voie est de 13.62 m dont 2 m de piste cycles/piétons.

Considérant la séance du premier comité d'engagement programmé par le Conseil départemental en avril 2018,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180129-2018-01-06-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018

Considérant le projet d'aménagement de la rue Etienne SEBERT, favorisant les mobilités actives,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une demande de subvention de 22 754 € auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2017-2021, pour réaliser l'opération d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Etienne SEBERT dont le plan de financement est annexé à la présente délibération**
- **DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 janvier 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

